

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

**RÉUNION RÉGULIÈRE DU MARDI 8 DÉCEMBRE 2020**

Réunion régulière du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Charlevoix, tenue le mardi 8 décembre 2020 à 18 h 30 de façon virtuelle via la plateforme Microsoft Teams à laquelle sont présents et forment quorum :

<b>PRÉSENCES</b>		Présent	Absent
<b>Membres parents d'un élève</b>			
	Nancy Falardeau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sandra Fortin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Patricia Guay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lucie Maltais	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sylvain Tremblay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Membres du personnel</b>			
	Mélanie Buteau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Simon Fortin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Jean-Sébastien Gagnon	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sébastien Garneau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nathalie Lapointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Membres de la communauté</b>			
	Émilie Dufour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Richard Gobeil	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Antoine Laflamme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marilie Lapointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Annie Simard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Membres gestionnaires</b>			
	France Chevretils, secrétaire générale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Stéphanie Marcotte, directrice des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Martine Vallée, directrice générale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Invité</b>			
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM**

La présidente, madame Lucie Maltais, souhaite la bienvenue aux administrateurs et s'assure que la procédure de convocation a été respectée et que tous ont reçu leur dossier. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et valablement ouverte.

**CA : 013-20**

**ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Tremblay et **RÉSOLU** unanimement de **PROCÉDER** à l'adoption du projet d'ordre du jour tel que déposé ou avec la modification suivante :

**Ajouts :**

5. Correspondance :
- Syndicat du personnel de soutien

11. Autres sujets :

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

- a) Comité consultatif de transport des élèves : nominations
- b) Demande d'ajout d'un gymnase dans la nouvelle école Félix-Antoine-Savard

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU  
21 OCTOBRE ET DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU  
26 NOVEMBRE 2020 ET SUIVIS**

**CA : 014-20**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Sandra Fortin et  
**RÉSOLU** unanimement d'**ADOPTER** le procès-verbal du 21 octobre 2020  
avec la correction suivante :

- 15. Taux de sorties sans diplôme  
Correction d'une coquille dans le titre.

**IL EST PROPOSÉ** par madame Mélanie Buteau et  
**RÉSOLU** unanimement d'**ADOPTER** le procès-verbal du 26 novembre  
2020 tel que déposé.

**Suivis de la réunion régulière du 21 octobre 2020**

Aucun suivi.

**Suivis de la réunion extraordinaire du 26 novembre 2020**

Aucun suivi.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame Monique Brassard, présidente du syndicat  
de l'enseignement de Charlevoix, félicite les membres du conseil  
d'administration pour leur nomination.

**CORRESPONDANCE**

**Syndicat du personnel de soutien**

Une correspondance du syndicat du personnel de  
soutien est déposée à l'intention des membres du conseil d'administration.

**RÉSOLUTIONS EN BLOC**

**APPROBATION DE L'ÉTAT DES TAXES SCOLAIRES ÉCHUES AVANT  
LE 30 JUIN 2019 ET DES SOLDES DUS PAR LES PROPRIÉTAIRES  
DES IMMEUBLES VISÉS**

**CONSIDÉRANT** que l'article 318 de la *Loi sur  
l'instruction publique* prévoit une prescription de 3 ans de la date  
d'exigibilité pour le recouvrement des taxes scolaires devant justice ;

**CONSIDÉRANT** que les articles 325 et suivants de  
la *Loi sur l'instruction publique* prévoient le **recouvrement** de la taxe  
scolaire par saisie et vente des biens meubles ou par vente des biens  
immeubles ;

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 339, la direction générale a l'obligation, avant le début de novembre, de faire approuver par le conseil d'administration l'état des taxes qui restent dues par le propriétaire ;

**CONSIDÉRANT** le document « État des taxes dues » présenté par la direction générale, devant être considéré comme étant ici au long reproduit ;

**IL EST PROPOSÉ D'APPROUVER** l'état des taxes dues tel que présenté par la direction générale.

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION  
POUR LA RÉFECTION DU DRAINAGE ET DU STATIONNEMENT DE  
L'ÉCOLE SIR-RODOLPHE-FORGET**

**CONSIDÉRANT** que le Centre de services scolaire de Charlevoix a procédé à un appel d'offres public dans le cadre du projet de réfection du drainage et du stationnement à l'école Sir-Rodolphe-Forget, sise à Baie-Saint-Paul ;

**CONSIDÉRANT** que les propositions reçues, dont les résultats apparaissent au tableau ci-dessous, ont été analysées par madame Catherine Tremblay, coordonnatrice des ressources matérielles :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Adresse</b>	<b>Total de la soumission avant taxes</b>
9235-0040 Québec Inc. (Construction MP)	8, chemin de l'Équerre, Baie-Saint-Paul (Québec), G3Z 2Y7	374 989,90 \$
Déneigement Daniel Lachance Inc.	2860, avenue Royale, St-Ferréol Les Neiges, (Québec), G0A 3R0	382 781,00 \$
Les Constructions St-Gelais Inc.	7, rue Paul-René Tremblay, Baie-Saint-Paul (Québec), G3Z 3E4	396 482,00 \$
EJD Construction Inc.	106, rue Sainte-Anne, Baie-Saint-Paul (Québec), G3Z 1P5	427 140, 74 \$
Fernand Harvey et Fils Inc.	7, rue Desbiens, Clermont, (Québec), G4A 1B8	448 500,00 \$
Aurel Harvey et Fils Inc.	544, chemin de la Vallée, La Malbaie (Québec), G5A 1C5	465 000,00 \$
Pointco Inc.	176, boulevard Notre-Dame, Clermont, (Québec) G4A 1G1	594 096,50 \$

**CONSIDÉRANT** la publication des résultats d'ouverture des soumissions sur le système électronique d'appels d'offres publics ;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 140 du *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de Charlevoix*, le conseil d'administration doit autoriser tout contrat de construction d'un montant égal ou supérieur à 250 000 \$ ;

**IL EST PROPOSÉ** de :

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

- **RETENIR** les services du plus bas soumissionnaire conforme soit **9235-0040 Québec Inc. - CONSTRUCTION MP**, sis au 8, chemin de l'Équerre, Baie-Saint-Paul, (Québec), G3Z 2Y7 pour effectuer les travaux de réfection du drainage et du stationnement à l'école Sir-Rodolphe-Forget, au montant de trois-cent-soixante-quatorze-mille-neuf-cent-quatre-vingt-neuf dollars et quatre-vingt-dix cents (374 989,90 \$) excluant les taxes ;
- **AUTORISER** la coordonnatrice des ressources matérielles à signer le contrat à cet effet.

**RÉGIME D'EMPRUNT À LONG TERME 2020-2021**

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire de Charlevoix (« l'Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2021, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 5 371 000 \$ ;

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités ;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre de l'Éducation (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 24 novembre 2020 ;

**IL EST PROPOSÉ :**

- **QU'un** régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2021, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 5 371 000 \$, soit institué ;
- **QUE** les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
  - malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des centres de services scolaires, soit dépassé ;

- l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux centres de services scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement ;
- chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;
- le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le ministre ;
- **QU'**aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur ;
- **QU'**en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
  - l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;
  - chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

- le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre ; et
- afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
- **QUE** l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus ;
- **QUE** l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
 

La directrice générale, madame Martine Vallée ;

La directrice des ressources financières des ressources matérielles et des technologies de l'information, madame Stéphanie Marcotte ;

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes ;
- **QUE**, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

**APPROBATION DU BUDGET 2020-2021 DES ÉCOLES ET DES CENTRES**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT** l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit l'approbation par le conseil d'administration des budgets des écoles et du centre de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle ;

**IL EST PROPOSÉ** que le conseil d'administration approuve le budget des établissements et des centres suivants :

Nom de l'établissement	Total du budget de base 2020-2021	
	Opérations courantes	Investissement
Valléemont	92 606,00 \$	21 348,00 \$
Centre éducatif St-Aubin	121 477,00 \$	25 221,00 \$
Rose-des-Vents	49 248,00 \$	12 906,00 \$
Les Marées montantes	74 659,00 \$	18 799,00 \$
Écho des Trois Montagnes	69 753,00 \$	16 371,00 \$
École secondaire du Plateau	154 794,00 \$	33 713,00 \$
Sous-total :	<b>562 537,00 \$</b>	<b>128 359,00 \$</b>
CEAFP	5 286 058,00 \$	45 727,00 \$
TOTAL :	<b>5 848 595,00 \$</b>	<b>163 903,00 \$</b>

**CRITÈRES D'INSCRIPTION 2021-2022**

**CONSIDÉRANT** que l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique* fait obligation au Centre de services scolaire de Charlevoix d'établir annuellement les critères d'inscription des élèves dans les écoles ;

**CONSIDÉRANT** le document intitulé « Critères pour l'inscription des élèves dans les écoles – Année scolaire 2021-2022 » déposé à l'attention du conseil d'administration ;

**CONSIDÉRANT** que ce document a fait l'objet de consultation auprès du comité de parents, et ce, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

**CONSIDÉRANT** que ce document a fait l'objet de consultation auprès des directions d'école ;

**CONSIDÉRANT** que ce document apparaît conforme ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction des services éducatifs et de la direction générale ;

**IL EST PROPOSÉ** d'adopter le document intitulé « Critères pour l'inscription des élèves dans les écoles – Année scolaire 2021-2022 » tel qu'il a été présenté.

**CA :015-20**

**RÉSOLUTIONS EN BLOC**

**CONSIDÉRANT** le dépôt des résolutions suivantes :

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

	6.a	Approbation de l'état des taxes scolaires échues avant le 30 juin 2019 et des soldes dus par les propriétaires des immeubles visés
	6.b	Adjudication d'un contrat pour la réfection du drainage et du stationnement de l'école Sir-Rodolphe-Forget
	6.c	Régime d'emprunt à long terme 2020-2021
	6.d	Approbation du budget 2020-2021 des écoles et des centres
	6.e	Critères d'inscription 2021-2022

**CONSIDÉRANT** que les administrateurs ont reçu la documentation au préalable aux fins de consultation ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Richard Gobeil et **RÉSOLU** unanimement d'**ADOPTER** l'ensemble des résolutions tel que présenté.

**AFFAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**CA : 016-20**

**ADOPTION DU BUDGET AMENDÉ 2020-2021**

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de procéder à une révision du budget 2020-2021 en fonction de la clientèle au 30 septembre 2020 et des nouveaux éléments connus à cette date ayant une incidence financière pour l'année scolaire 2020-2021 ;

**CONSIDÉRANT** que le comité de vérification a procédé à l'étude détaillée du projet de budget amendé lors de sa séance de travail du 1<sup>er</sup> décembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT** les enjeux et les recommandations présentés par le comité de vérification aux membres du conseil d'administration en séance de travail ce 8 décembre 2020 ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Annie Simard et **RÉSOLU** unanimement que le conseil d'administration **ADOpte** le budget amendé 2020-2021 totalisant des revenus de 53 586 410 \$ et des dépenses de 54 338 497 \$ pour un résultat d'exercice déficitaire de 752 085 \$ étant entendu que les impacts financiers découlant de la pandémie de COVID-19 sont exclus des présents résultats.

**CA : 017-20**

**MODIFICATION AU PLAN D'EFFECTIFS SOUTIEN 2020-2021 PAR L'AJOUT D'UN POSTE RÉGULIER D'OPÉRATEUR EN INFORMATIQUE**

**CONSIDÉRANT** les besoins exprimés par la direction du service des technologies de l'information (STI) soit l'ajout d'un poste régulier d'opérateur en informatique relevant du STI ;

**CONSIDÉRANT** que le comité de répartition des ressources est en accord avec ce besoin et en fait une recommandation favorable ;

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des enjeux exposés aux membres du conseil d'administration à la séance préparatoire de ce jour et du feuillet d'information déposé ;

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du service des ressources humaines ;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des articles 85 et 86 du *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs*, l'approbation des plans d'effectifs du personnel de soutien et toutes modifications ultérieures au plan initial qui se situeraient à l'extérieur<sup>1</sup> du budget annuel alloué relèvent du conseil d'administration ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nancy Falardeau et **RÉSOLU** unanimement que le conseil d'administration **APPROUVE** l'ajout d'un poste régulier d'opérateur en informatique au plan d'effectifs soutien 2020-2021.

**AFFAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**REGISTRE DES AUTORISATIONS DE LA DG**

Aucune nouvelle autorisation n'a été soumise depuis la dernière rencontre.

**CA : 018-20**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE FÉVRIER : CHANGEMENT DE DATE**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution CA : 006-20 *Résolutions blocs – Calendrier des séances publiques* lors de la réunion du 21 octobre dernier ;

**CONSIDÉRANT** que la prochaine rencontre devait se tenir le 3 février 2021 ;

**CONSIDÉRANT** le calendrier des opérations dans le traitement de certains dossiers ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nancy Falardeau et **RÉSOLU** à l'unanimité de **MODIFIER** la date de rencontre pour le 24 février 2020.

**AFFAIRES DIVERSES**

**AUTRES SUJETS :**

**CA : 019-20**

**COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT DES ÉLÈVES**

**CONSIDÉRANT** le *Règlement sur le transport des élèves* (chapitre I-13.3, r.12) ;

**CONSIDÉRANT** l'obligation du centre de services scolaire d'instituer un comité consultatif de transport dont la composition, le fonctionnement et les fonctions doivent être conformes au règlement du gouvernement (*Loi sur l'instruction publique*, article 188) ;

---

<sup>1</sup> Il est entendu que l'ajout d'un poste régulier d'opérateur informatique n'aura pas d'incidence sur le budget de l'année en cours, mais à moyen terme, pourrait amener une charge financière supplémentaire.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT** que le règlement précise que 2 administrateurs doivent siéger au comité consultatif de transport des élèves ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Patricia Guay et **RÉSOLU** unanimement de **NOMMER** mesdames Nancy Falardeau et Annie Simard sur le comité consultatif de transport des élèves pour l'année 2020-2021.

**DEMANDE D'AJOUT D'UN GYMNASSE DANS LA NOUVELLE ÉCOLE  
FÉLIX-ANTOINE-SAVARD**

Monsieur Simon Fortin porte à l'attention du conseil d'administration la résolution du conseil d'établissement de l'acte Marées montantes.

**PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre se tiendra le 24 février 2020. Suivant les mesures sanitaires en vigueur, le lieu de rencontre, soit en présentiel ou à distance, sera confirmé lors de l'avis de convocation.

**CA : 020-20**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 13, **IL EST PROPOSÉ** par madame Annie Simard et **RÉSOLU** unanimement de **PROCÉDER** à la levée de l'assemblée les points ayant été tous traités.

---

Lucie Maltais, présidente

---

France Chevrefils, secrétaire générale